

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU BASSIN DE POMPEY
Siège : Rue des 4 éléments - Pompey

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Séance du 22 février 2018

Le Conseil de Communauté du Bassin de Pompey s'est réuni en séance ordinaire, le **22 février à 20h30, à L'Espace Multi Services Intercommunal**, sous la présidence de Laurent TROGRIC, Président, après convocation légale adressée le **16 février 2018**. Le secrétariat de séance a été tenu par M. MACHADO (Bouxières-aux-Dames).

Présents	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. MACHADO
<i>Champigneulles</i>	M. DETHOU – M. FELICANI – M. MARLIN – MME PLAYE – MME SCHREIBER – MME SCHWARZ – M. VERGANCE
<i>Custines</i>	MME HENRY – M. JULIEN – MME PANO
<i>Faulx</i>	MME LEPRUN (suppléante de M.GRANDIEU)
<i>Frouard</i>	M. BARTOSIK – M. BECKER – MME FOUET – M. GRANDBASTIEN – MME ROTA – M. TRANCHINA
<i>Lay-St-Christophe</i>	MME BEGORRE-MAIRE – M MEDART
<i>Livردun</i>	M. BERNARDO – MME DILLMANN – MME GUENSER – M. HUET – M. KOCH – MME VILLEMIN
<i>Malleloy</i>	MME DOUGOUD
<i>Marbache</i>	M. MAXANT
<i>Millery</i>	M. BERGEROT
<i>Pompey</i>	M. TROGRIC – M. FALCETTA – MME GEOFFROY – M. KUHN
<i>Saizerais</i>	M. HALLIER
Absents représentés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	M. LAPORTE à M. MACHADO
<i>Livردun</i>	M. DOSE à MME GUENSER
Excusés	
<i>Bouxières-aux-Dames</i>	MME LOZINGUEZ – MME RASCAGNERES-GARCIA
<i>Frouard</i>	MME DROUOT
<i>Montenoy</i>	M. POINT

N°02 – DB du 22/02/2018

Rapporteur : Monsieur le Président

Rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

L'observation de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes prend tous les deux ans la forme d'un volet du bilan social, rapport sur l'état de la collectivité présenté au Comité Technique.

La loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes vient compléter l'appréhension de cette question et rend obligatoire, suivant les termes du décret n°2015-761 du 24 juin 2015, un rapport annuel dans le cadre de la présentation du projet du budget des collectivités et établissements publics de coopération intercommunale de plus de 20 000 habitants.

Cette présentation, qui peut également recenser les actions entreprises sur le territoire au titre des politiques publiques, se concentre sur la politique de ressources humaines menée par le Bassin de Pompey en sa qualité d'employeur en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cette analyse des effectifs communautaires et des politiques de gestion associées permet de mettre en avant la mixité du personnel, la représentation des femmes au sein de l'encadrement ainsi que la dynamique de carrière et de formation forte pour

le personnel féminin. Les éléments portant sur la rémunération, la conciliation des temps personnels et professionnels et la mixité mesurée de certaines filières apportent des nuances à l'égalité pleine et entière entre les femmes et les hommes.

Je vous laisse le soin d'en délibérer.

Délibération

- Vu le rapport soumis à son examen,
- Vu le rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes annexé,
- Après avis favorable du Bureau,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

PREND ACTE du rapport sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

L'ASSEMBLEE PREND ACTE

Fait et Délibéré en séance

le dit jour

Ont signé au registre tous
les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président



Laurent TROGRIC